

blement à l'industrie du bois dans la province de la Colombie-Anglaise et réagiront certainement sur les opérations forestières.

Voilà des opinions désintéressées de la presse. Je prétends donc que la situation est trop risquée pour se prêter aux changements. Comme dit l'adage, ne changeons pas de chevaux au moment de traverser le gué. Actuellement, la Colombie-Anglaise, et principalement ses industries du littoral, en souffriraient. Dans ma région, l'industrie forestière, les scieries, les fabriques de papier, les usines à pâte, car n'en déplaît à l'honorable député de Vancouver-Nord nous avons des usines à pâte, mais située, une ou deux, de telle façon qu'elle ne peuvent fabriquer le papier avantageusement; tout cela souffrirait. Maintenir ce traité sera à l'avantage des cultivateurs, car ils savent quelle bonne clientèle constitue un chantier en opération; des pêcheurs aussi, qui savent que le produit de leur pêche est destiné à l'Australie où notre poisson jouit d'une préférence tarifaire; des houilleurs encore, car il faut du charbon pour les navires qui transportent la marchandise en Australie. Il y va donc autant de l'intérêt de la main-d'œuvre que de l'intérêt des chefs d'industries. Je ne vois pas comment le traité pourrait être modifié sans que le Canada y perde de quelque manière. Je sais bien, et c'est un aspect que je veux souligner, que l'industrie forestière de la Colombie-Anglaise désire ardemment obtenir une préférence pour ses produits, mais je crains qu'une révision du traité non seulement la laisse sans préférence mais nous prive d'autres avantages que nous possédons actuellement. Le temps n'est certainement pas propice pour demander à l'Australie de se montrer plus généreuse à notre endroit. Lorsque sa situation économique se sera améliorée au point de pouvoir se prêter plus facilement aux importations, il sera peut-être possible de lui proposer une préférence pour le bois canadien sur ses marchés, mais ce n'est certainement pas le temps de lui demander pareille faveur.

L'incertitude qui pourrait résulter de l'abrogation du traité est un autre point à considérer. Que le Gouvernement soit défait, et nous voilà avec rien en attendant que d'autres négociations soient conclues. Ces choses-là ne se font pas en six mois; le traité actuel a été une affaire de quinze ans. Outre l'incertitude, il pourrait se faire que l'Australie dise: n'en parlons plus; et alors nous ne reviendrons pas de sitôt, même à l'état de choses actuel.

Voici ce que je disais dans le discours dont j'ai déjà cité un extrait au début de mes remarques:

On pourra dire,—on m'en a déjà accusé,—que j'ai fait un discours protectionniste; peu m'importe. Je ne fais qu'appliquer le bon sens à l'état de choses actuel. Le dimanche a été fait pour l'homme et non l'homme pour le dimanche; il en est ainsi pour le tarif qui a été pour l'homme et non l'homme pour le tarif. En voilà assez pour ce qui est du traité australien. Je prétends que l'on devrait conserver le traité qui est avantageux pour les grandes industries de la Colombie-Anglaise et leurs ouvriers; que l'on devrait conserver la clause contre le dumping et la renforcer au besoin; que nous devrions annuler le traité pour la partie qui s'applique à la Nouvelle-Zélande. C'est ma façon de voir et c'est la façon de voir de mes électeurs, et je défie n'importe quel représentant de la Colombie-Anglaise de démontrer que l'application de cette politique ne serait pas profitable à la province de la Colombie-Anglaise en général.

C'est encore, ma manière de voir actuellement. Je demande à tous les députés de la Colombie-Anglaise d'oublier le côté politique et de faire bloc contre ces deux amendements: contre le premier, qui demande l'abrogation du traité, et contre le deuxième, qui en propose la modification dans des conditions qui produiraient pour ainsi dire le même résultat. Je crois que c'est notre devoir d'agir ainsi dans l'intérêt tant des chefs d'industries que de la main-d'œuvre. Je crois bien représenter les vues des différentes entreprises de ma région, administrateurs, ouvriers et bailleurs de fonds, lorsque je dis que nous ne devons rien faire actuellement qui soit de nature à compromettre l'existence du traité australien.

M. ADSHEAD: Je voudrais poser une question à l'honorable député. Il a dit que l'Australie doit payer un escompte de 6 p. 100. Cela n'est-il pas à notre avantage et au désavantage de l'Australie, au lieu de l'inverse? Cela signifie que cent louis sterling anglais coûtent à l'Australie cent six louis.

M. NEILL: Je ne suis pas un expert en finance, mais je comprends que c'est l'acheteur qui paye le 6 p. 100, et qu'il se trouve à payer plus cher sans que cela nous en donne.

M. LADNER: Une question à l'honorable député, s'il le veut bien, avant qu'il reprenne son siège. Etant donné la visite récente faite en Australie par une commission provinciale de la Colombie-Anglaise quel danger l'honorable député voit-il dans une démarche tendant à obtenir que l'Australie achète plus de bois canadien? Pourquoi s'oppose-t-il aux efforts faits pour améliorer cette partie du traité?

M. NEILL: Je suppose que mon honorable ami veut savoir pourquoi je m'oppose à ce qu'on négocie un traité maintenant?

M. LADNER: Je voudrais savoir pourquoi vous vous opposez à la révision du traité